

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Extrait des délibérations de la séance du 25 novembre 2021

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Troussel, Mme Labbé, Mme Azoug, M. Bedreddine, Mme Youssouf, M. Constant, Mme Dellac, Mme Thibault, M. Duprey, Mme Laroche, Mme Denis, M. Sadi, Mme Filhol, Mme Saïd-Anzum, Mme Girardet, M. Molossi, M. Dallier, Mme Lecroq, M. Cranoly, Mme Maroun, M. Martin P-Y, Mme Pietri, Mme Paul, M. Monany, M. Martin S., Mme Ségura, M. Chabani, Mme Lagarde

ÉTAIENT EXCUSÉS :

M. Guiraud donnant pouvoir à M. Troussel
M. Bouamrane donnant pouvoir à M. Molossi
M. Blanchet donnant pouvoir à M. Sadi
M. Monot donnant pouvoir à M. Duprey
M. Taïbi donnant pouvoir à Mme Lecroq
M. Bluteau donnant pouvoir à M. Cranoly
Mme Choulet donnant pouvoir à Mme Pietri



Délibération n° 08-04 du 25 novembre 2021

POLITIQUE DÉPARTEMENTALE DE DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE ET POUR L'ATTRACTIVITÉ TERRITORIALE – SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT 2021 À L'AGENCE DE DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE SEINE-SAINT-DENIS ET À L'ASSOCIATION CLUB HD.

La commission permanente du conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil départemental n° 2021-VII-24 du 1^{er} juillet 2021 lui donnant délégation,

Vu les demandes de subvention des organismes ci-dessous énumérés,

Sur le rapport du président du conseil départemental,

après en avoir délibéré,

- ATTRIBUE une subvention de fonctionnement 2021 de 1 187 131 euros à l'Association exécutive de l'Agence Départementale de Développement Touristique Seine-Saint-Denis Tourisme pour l'année 2021 ;

- DÉCIDE de verser un solde de subvention de 172 716 euros à l'agence de développement touristique Seine-Saint-Denis compte tenu des acomptes déjà versés ;

- ATTRIBUE une subvention de fonctionnement 2021 de 20 000 euros à l'association Club HD ;



- APPROUVE l'avenant à la convention du 3 juin 2019 à conclure avec l'Association exécutive de l'Agence Départementale de Développement Touristique Seine-Saint-Denis Tourisme ;

- AUTORISE le président du conseil départemental à signer ledit avenant, au nom et pour le compte du Département.

Pour le président du conseil départemental
et par délégation,

N'ayant pas pris part au vote :

Mme Dellac, Mme Saïd-Anzum, Mme Lecroq, Mme Paul

M. Molossi ne fait pas usage du pouvoir de M. Bouamrane

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.